Motion adoptée par la Communauté de communes Brest Métropole océane (BMO) dans sa séance du 15 décembre 2006

Récemment, le CSA a affecté de nouvelles fréquences radios locales en Bretagne.

Plusieurs radios associatives émettant en langue bretonne ou bilingue (Radio Kerne, Radio Kreizh Breizh, Arvorig FM...) ont demandé à améliorer et/ou étendre leur confort d'écoute par l'attribution de nouvelles fréquences sur les zones non desservies notamment sur notre territoire.

La plupart de ces dossiers sont portés par des collectivités locales.

Celles-ci sont conscientes que les radios associatives, proches du terrain et des préoccupations des habitants, représentent un important lien social tant en milieu rural que sub-urbain. Leur taux d'écoute est d'ailleurs très significatif.

En ce qui concerne notre communauté urbaine, Arvorig FM, située à Landerneau, demande l'attribution d'une fréquence sur la partie Ouest et Nord-Ouest du Pays de Brest. Son bureau émetteur serait situé à Plougastel-Daoulas où la mairie s'engageait à soutenir le projet, de même que la Région. Ce dossier était présenté dans le cadre des appels à projets du Contrat de Pays/Région/Etat par Brest Métropole Océane.

Malgré cette unanimité des élus locaux et l'attente de la population, le CSA n'a pas attribué de fréquence à Arvorig FM. La grande majorité des autres demandes de radios bilingues en breton soutenues par les collectivités et les élus locaux ont été refusées pour ne privilégier que les radios locales commerciales (RLP), telles que « Radio Bonheur »...! dans le Tregor et « Radio Nova » ou « RMC » dans le Pays de Brest.

Le Conseil de Communauté demande solennellement au CSA de reconsidérer sa décision concernant la demande d'Arvorig FM d'attribution d'une fréquence sur Brest Métropole Océane.